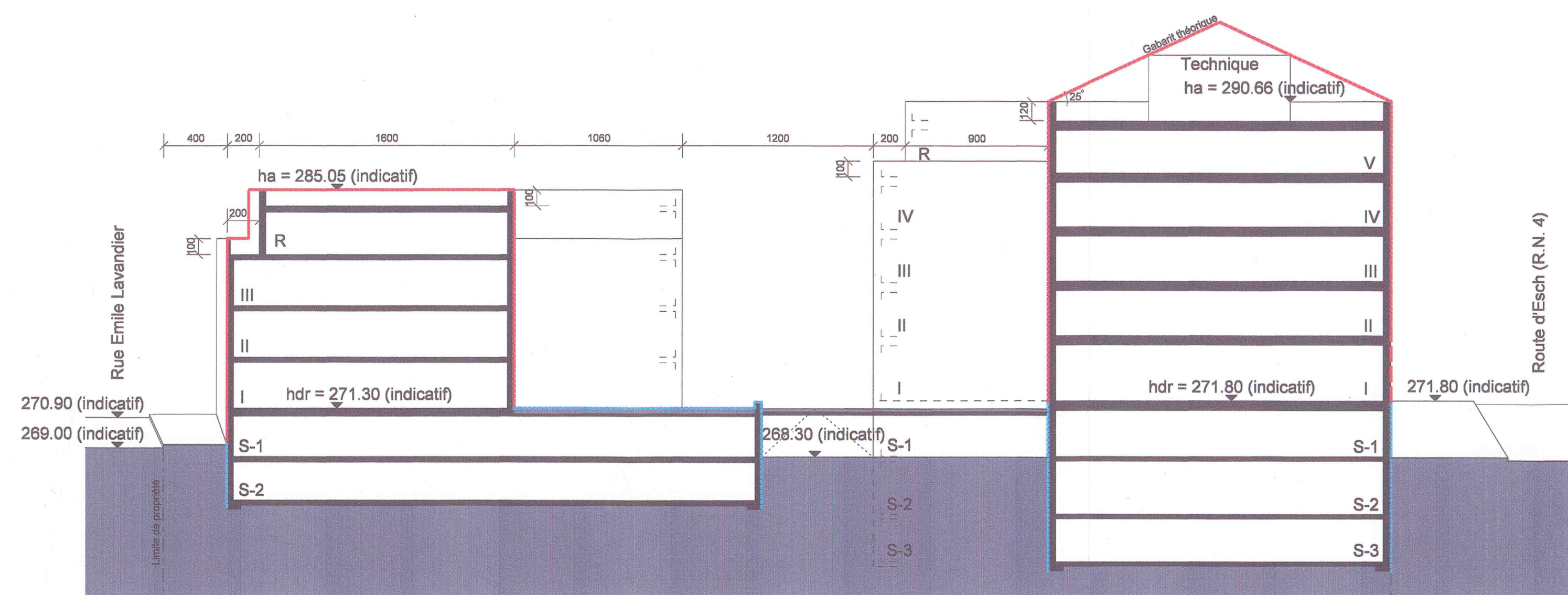
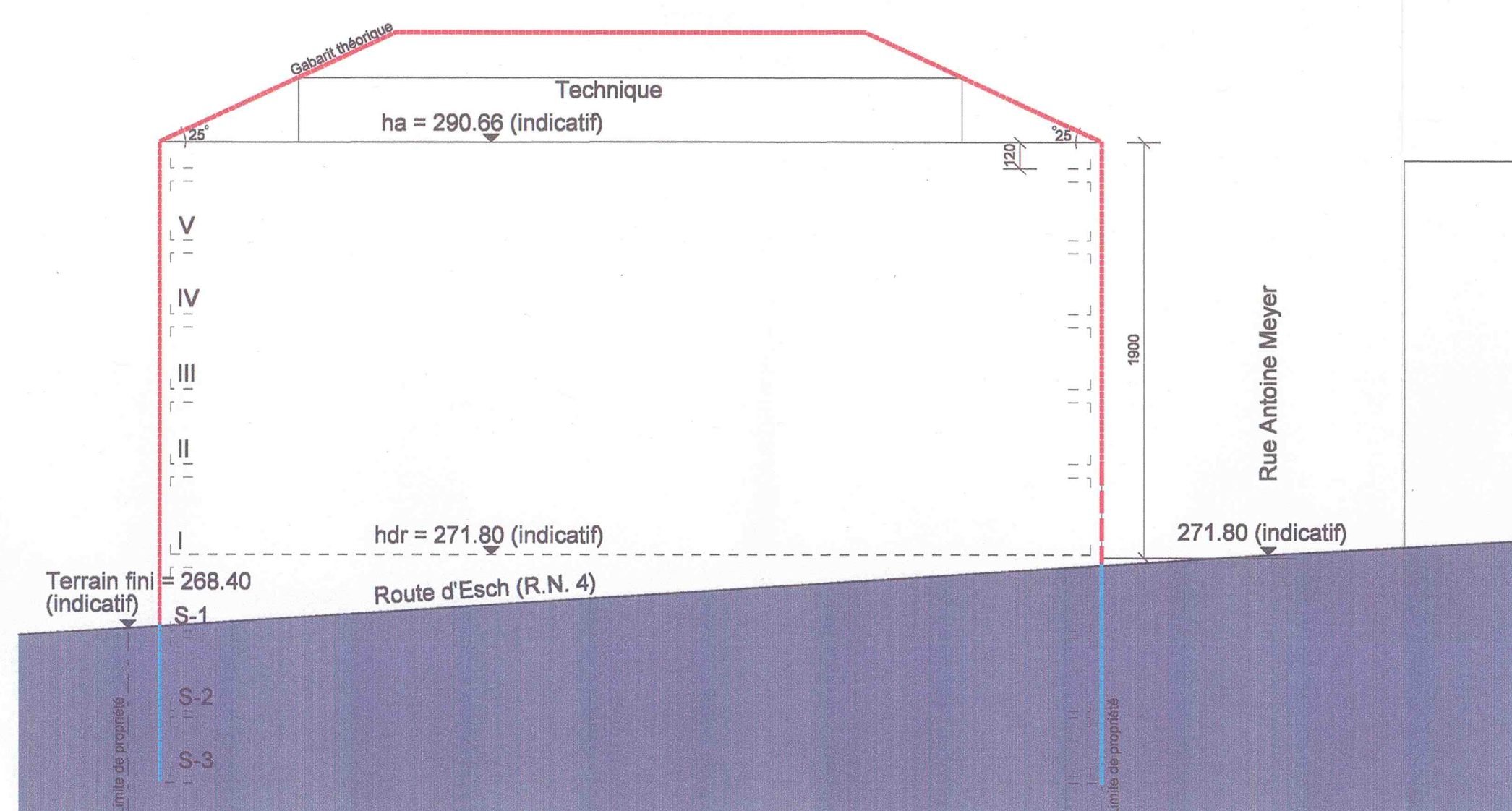
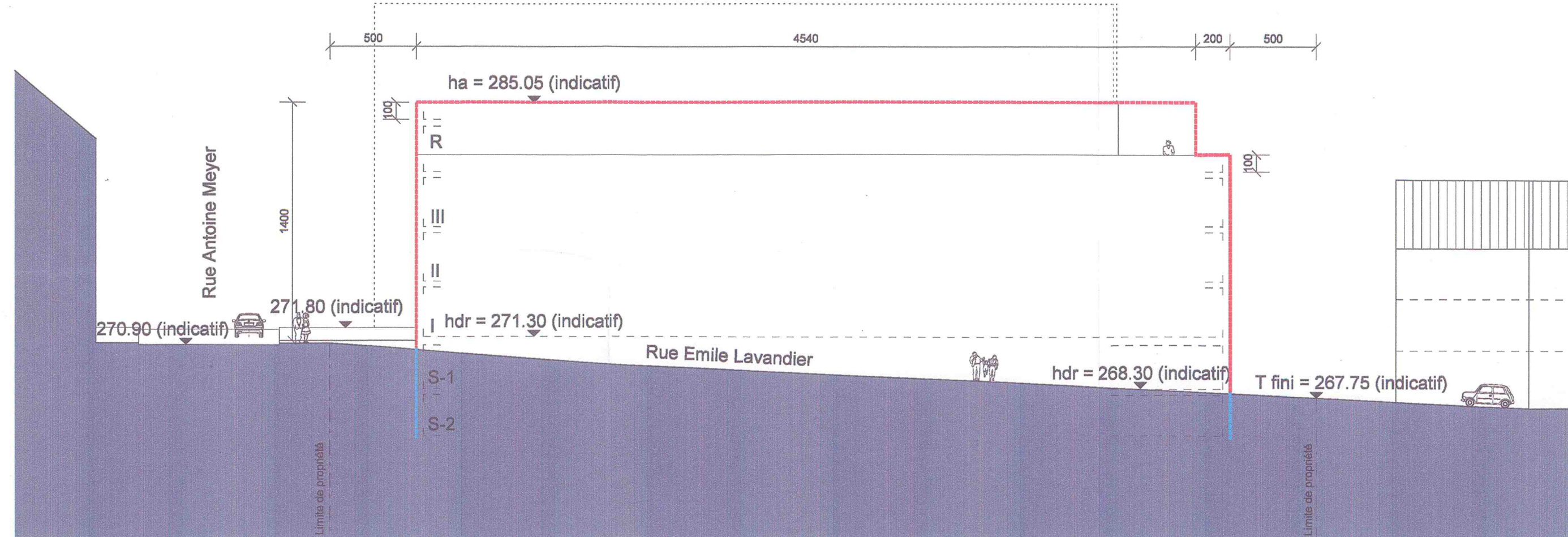




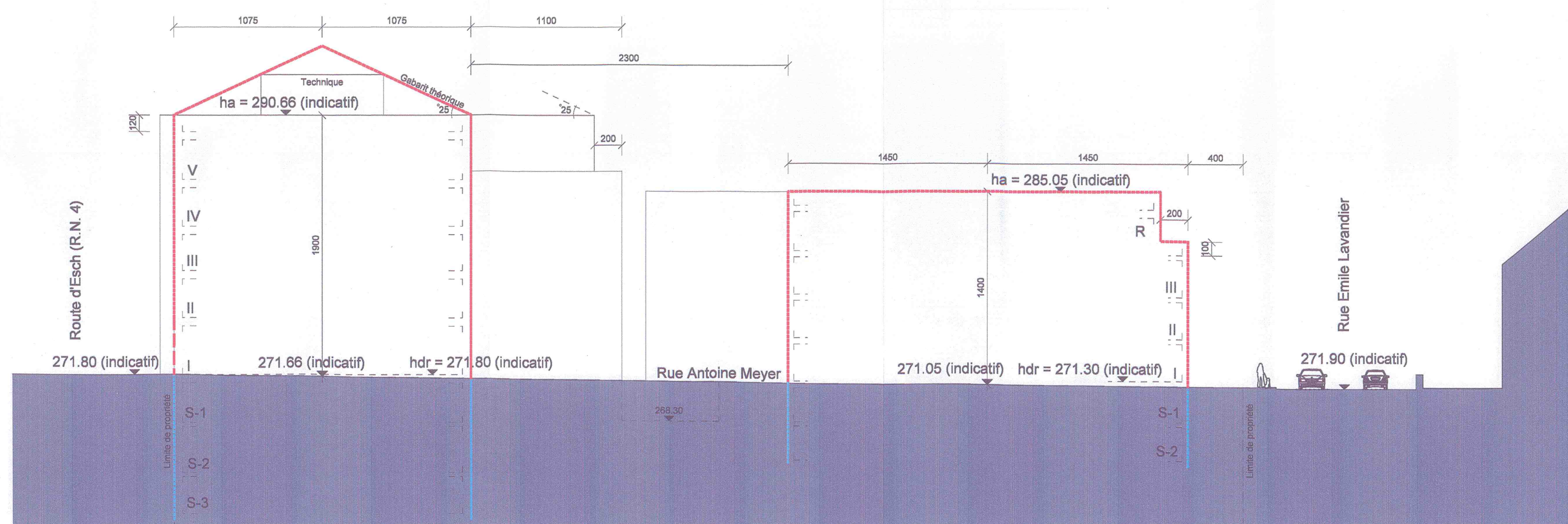
COUPE AA'



COUPE CC'



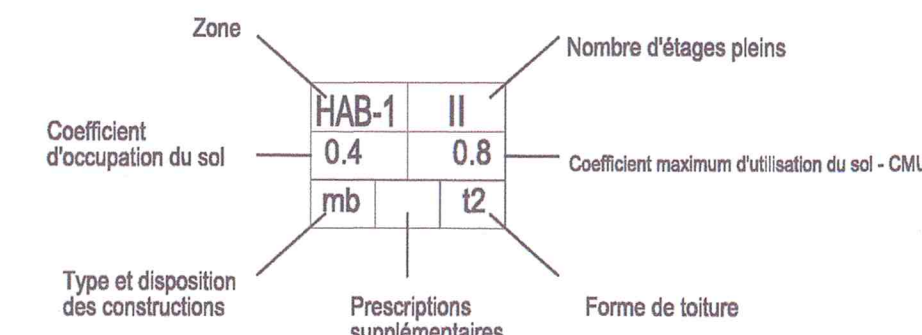
COUPE BB'



COUPE DD'



LEGENDE :



Zones définies au PAG :

HAB-1	Zones d'habitation 1
HAB-2	Zones d'habitation 2
ZAC	Zones mixtes à caractère central
ZAU	Zones mixtes à caractère urbain
ZAR	Zones mixtes à caractère rural
ZEP	Zones de bâtiments et d'équipements publics
ZAE	Zones d'activités économiques
R	Zones d'habitation
M	Zones mixtes

DELIMITATION DU PAP

Nombre d'étages pleins :

II	limite supérieure
I+I	limite inférieure et supérieure
Ø	obligatoire
R	étage en retrait
S	étage en sous-sol

Hauteur des constructions :

ha	hauteur à la corniche de x m
ha	hauteur à l'acrotère de x m
ha	hauteur au faîte de x m
ha	hauteur de référence, niveau fini du rez-de-chaussée

Types et dispositions des constructions :

cc	constructions en ordre contigu
cc	constructions en ordre non contigu
ni	maison isolée
ni	maisons jumelées
no	maisons en bande

Implantation des immeubles :

---	alignement obligatoire constructions principales
---	limites minima / maxima des surfaces constructibles pour constructions principales
---	alignement obligatoire dépendances hors sol
---	limites minima / maxima des surfaces constructibles pour dépendances hors sol secondaires
---	limites maxima des surfaces constructibles pour dépendances souterraines (art 3.3)
---	localisation des étages en retrait (art 3.7)

Délimitation des lots/parcelles :

●●●●	Délimitation de zones différentes (Abgrenzung unterschiedlicher Nutzung)
□	Lots privés constructibles
□	Terrains cédés à la commune

Degré de mixité des fonctions :

min	pourcentage minimal de logements par immeuble
max	pourcentage minimal et maximal de logements par immeuble
ob	pourcentage obligatoire de logements par immeuble

Espaces verts :

EVP	espace vert public
Evp	espace vert privé
ADJ	aires de jeux
---	espace vert privé sur dépendances souterraines
---	cour intérieure privée à couvrir par une toiture verte
●	plantations existantes
○	plantations projetées
▲	arbres à conserver

Voies de circulation :

---	rues
---	aires de stationnement / emplacements publics
---	chemins piétonniers, "pistes cyclables"
---	accès aux parkings souterrains et garages
---	servitude d'accès commune aux garages souterrains (art. 3.10)
---	accès Service Incendie

Formes de Toitures :

→	orientation du faîte
▭	toiture plate
▤	toiture à x versants, degré d'inclinaison
▥	toiture mansardée
●	éléments bâtis ou naturels à sauvegarder
---	respect de conditions d'intégration déterminées

VILLE DE LUXEMBOURG
11 NOV. 20H
URBANISME - PDB

Référence: 16503466
Le présent document fait partie du projet ayant fait l'objet de sa décision d'approbation du 21 novembre 2011. Le Ministre de l'Intérieur et la Grande Région
Jean-Marie HALSDORF

R.A. : toutes les légendes en italiques sont complémentaires à la Légende de base du PAG du 25 octobre 2004

appartient à l'approbation du conseil communal du 21 novembre 2011 référence n° 82a/2010/2

Indice n° 09/12/2011 Adaptation suite avis du Ministère de l'Intérieur du 18.10.2011 et Réunion du 08.11.2011 avec l'Administration de la Ville de Luxembourg

Architecte
m3
15 rue du Marché aux Herbes
L-1011 Luxembourg
Tél: 26 44 14 15
Fax: 26 44 14 16
Email: mail@m3architectes.lu
Site Internet: www.m3architectes.lu

Maître de l'ouvrage
Bull's Eye Property Lux
6, rue Eugène Ruppert
L-2453 Luxembourg

Projet
PAP Bull's Eye
route d'Esch
Ville de Luxembourg

Document
PROJET D'AMENAGEMENT PARTICULIER "Bull's Eye"

Echelle
Ref. Num.
1/250
AIRE_PAP_2_a
Date
20.04.2011